

République française  
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE  
DEPARTEMENT de la Lozère

DE 2017\_150

Séance du jeudi 14 septembre 2017

Membres en exercice : 29

Date de la convocation: 12/09/2017

Présents : 17

*L'an deux mille dix-sept et le quatorze septembre l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain  
JAFFARD,*

Votants: 17

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de séance: Paul  
COMMANDRE

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Laurent ARBOUSSET, Patrick BRUN,  
Paul COMMANDRE, Yves COMMANDRE, Albert DOUCHY, Christelle  
FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric FOLCHER, Alain JAFFARD,  
Stephan MAURIN, Thierry MAZOYER, Gillian MC HUGO, Daniel  
MOLINES, Dominique MOLINES, Michel RIOU, Jean-Paul VELAY

**Représentés:**

**Excusés:** Michèle BUISSON, Gilles CHABALIER, Matthias  
CORNEVAUX, Yves Elie LAURENT, Marie LION, Gilbert ROURE

**Absents:** François BEGON, Nils BJORNSON LANGEN, Catherine  
BLACLARD, Regis DURAND, Yves SERVIERE, Françoise THYSS

**Objet: MOTION Travaux RD 998 - DE\_2017\_150**

La Route Départementale 998, qui relie notre commune de Pont de Montvert-Sud Mont Lozère au chef-lieu d'arrondissement de Florac, est une route essentielle du réseau départemental.

C'est un axe routier indispensable à la vie de notre bourgs et nos hameaux pleinement intégrés dans le bassin de vie de Florac : enseignement, administration (sous-préfecture, trésorerie, PNC,...), commerces.

Le tracé de cette route entre le Pont de Montvert et Florac comporte de nombreuses sections sinueuses et étroites générant des problèmes de sécurité routière. Récemment un nouvel accident a eu lieu juste après Cocurès en direction du Pont, accident qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques sans le fruit du hasard.

Le Conseil départemental, conscient de cet état de fait, a décidé d'engager des travaux de modernisation de cette section de route. La première section de travaux devait être celle entre Cocurès et le château de Miral, travaux qui devaient démarrer sous peu. La réalisation de ces travaux risque de prendre un très gros retard en raison de la demande de réalisation d'une étude d'impact, procédure très longue.

Cette demande est exprimée alors qu'une étude préalable d'analyse des enjeux environnementaux (commanditée par le Conseil Départemental) n'identifiait aucuns enjeux majeur sur cette section. La conduite de la procédure exigée ne nous paraît pas indispensable.

Le Conseil municipal de Pont de Montvert exprime sa très vive inquiétude face au retard qu'une telle décision ferait prendre aux travaux sur cette section dangereuse et demande que ce projet ne soit pas retardé par des procédures administratives trop lourdes, face aux enjeux réels.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard

